

RAPPORT D'ACTIVITE

ACTION⁺ 2022



SOMMAIRE

1 Quelques faits marquants

2 ACTION⁺ en pratique

3 ACTION⁺ en chiffres

4 ACTION⁺ dans une logique partenariale

5 Perspectives

Conclusion

2022 est tout d'abord, l'année d'une double satisfaction :

- 1) avoir permis aux anciens de prendre une place plus large au sein de la Fondation
- 2) avoir contribué à mettre en mouvement 84% des personnes accompagnées sur le front de l'emploi, de la formation professionnelle et des études. 30% des 130 aides financières validées en 2022 correspondent à cette mise en mouvement.

Par conséquent, des bénéficiaires ont vu leur processus d'indépendance s'accélérer participant ainsi à stabiliser le nombre global des personnes accompagnées par ACTION⁺. Ce chemin a été rendu possible par un travail partenarial important, notamment dans son volet « mécénat de compétences », multipliant ainsi la réalisation de projets professionnels.

Enfin, pour aller plus loin, la team ACTION⁺ s'est engagée dans une démarche de mesure d'impact social accompagnée par le cabinet KIMSO. L'objectif est d'évaluer les effets de nos actions sur les situations sociales et professionnelles des personnes concernées.

Le nombre de bénéficiaires se stabilise

Après une succession d'augmentations importantes des personnes accompagnées, l'année 2022 a été marquée pour la première fois par un nombre de bénéficiaires qui a cessé de croître.

En effet après une progression moyenne de 26% par an depuis le lancement du dispositif ACTION⁺, l'équipe enregistre pour la première fois une très légère baisse (-2,3%) portant le nombre total des bénéficiaires à 172.

A cela deux raisons principales :

- Le nombre de personnes sollicitant pour la première fois le dispositif ACTION⁺ notamment à la sortie des établissements est en nette baisse puisque nous sommes passées de 85 personnes nouvelles en 2021 à 44 personnes nouvelles en 2022.
- Le travail important des référents et des partenaires pour rendre possible l'accès à l'emploi et à la formation, a permis aux personnes d'accélérer leurs processus d'autonomie et d'indépendance. En 2022, 84,3% des bénéficiaires travaillaient ou se formaient, un record qui témoigne de l'impact de notre activité.

Pour une partie d'entre eux, les situations sont plus complexes et demandent davantage de temps pour envisager une insertion socio-professionnelle durable. Le travail autour de l'estime de soi, la confiance en soi, le bien être, la connaissance de soi et de ses besoins sont des domaines désormais bien investis par l'équipe constituée de professionnels aguerris. C'est la condition pour permettre une réelle mise en mouvement des personnes sur le front de l'emploi et de la formation.

Vers une mesure d'impact social

L'intérêt pour la mesure d'impact social au sein de la Fondation ACTION ENFANCE se confirme. En 2022, la gouvernance a fait le choix d'inscrire le dispositif ACTION⁺ dans une démarche qui vise à démontrer les changements générés chez les personnes accompagnées par notre programme d'actions.

Le cabinet KIMSO, spécialisé en évaluation de l'impact social nous accompagne dans la mise en œuvre de cette démarche dans laquelle nous avons collégialement défini les objectifs suivants : la pertinence et l'amélioration de nos interventions, la mobilisation et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées ou encore la valorisation d'ACTION⁺ par des financeurs et autres parties prenantes.

L'approche privilégiée se veut participative avec l'utilisation d'un outil « intersubjectif » construit en commun, plaçant les personnes accompagnées au centre de notre démarche. Les professionnels d'ACTION⁺ sont alors entrés dans une phase test avec 11 entretiens réalisés auprès d'eux. Les retours sont globalement positifs mais nous invitent à repenser une nouvelle version de l'outil au premier trimestre 2023 dans sa partie « scoring ».

Un partenariat plus dynamique !

Au-delà du nombre de partenaires qui ne cesse de s'accroître et du montant des fonds alloués au dispositif essentiels pour conduire notre mission, le travail partenarial s'organise davantage en tenant compte de la dimension éthique des choses. En 2022, plusieurs rencontres ont été réalisées entre les collaborateurs des entreprises partenaires et les professionnels d'ACTION⁺, avec pour objet d'évoquer nos valeurs, nos principes méthodologiques d'intervention, l'intérêt des personnes accompagnées et les effets attendus de notre activité sur celles-ci.

De plus en plus souvent, les professionnels d'ACTION⁺ sont en lien direct avec les activités de l'entreprise et, inversement, l'entreprise avec les nôtres. Les ressources sont alors démultipliées et l'accès au réseau des entreprises devient possible. Cette forme de coopération a permis par exemple à trois jeunes d'établir une relation durable avec des professionnels dans le cadre de leur projet scolaire ou professionnel. C'est dans ce cadre qu'un jeune a pu trouver un soutien auprès de l'entreprise FORTIL pour poursuivre ses études en école de commerce et envisager une alternance pour la rentrée scolaire 2023. Idem pour un autre jeune qui bénéficie du soutien de l'entreprise TWELVE consulting dans le cadre d'un apprentissage ou encore l'entreprise ZUB dans le secteur du génie civil qui a permis un contrat à durée indéterminée. Dans tous ces cas de figure, le mentor et le référent ACTION⁺ combinent leurs compétences pour accompagner la progression du jeune dans le seul but de réussir son insertion professionnelle. Des exemples qui ont contribué à mettre en mouvement 84% des personnes accompagnées sur le front de l'emploi et de la formation.

Les anciens prennent la parole !

Le dernier semestre 2022 a donné lieu à plusieurs échanges entre la Direction du développement et le dispositif ACTION⁺ pour repenser la place et le rôle des anciens au sein de la Fondation ACTION ENFANCE.

Depuis, un nouveau format a vu le jour et permet à des personnes ayant connu une situation de placement au sein d'un Village d'Enfants et d'Adolescents, d'échanger avec des professionnels sur des thématiques

spécifiques. L'idée est d'atteindre une complémentarité (anciens-pros) sur la base d'un savoir expérientiel, vu désormais comme un facteur clé pour améliorer continuellement notre action. Ainsi, le 16 décembre 2022 s'est tenue au siège de la Fondation une première rencontre « nouveau format » avec 12 anciens venus de plusieurs régions de France pour l'occasion. Les échanges furent riches et nombreux et visaient à répondre à la question suivante : *Comment avez-vous vécu la sortie de l'établissement ?* D'un commun accord, nous avons décidé de répéter l'opération afin de continuer à construire cette complémentarité dans les mois et années à venir.

Des aides financières au service de la formation et de l'emploi !

Les aides financières provenant des fonds propres de la Fondation ont depuis trois ans, aidé les personnes à débloquer leurs situations, dépasser leurs difficultés ou aider à la réalisation de nombreux projets. Si les domaines couverts par ces dons restent nombreux (santé, logement, mobilité, accès aux droits...), l'attribution des aides 2022 en matière de formation et d'emploi a augmenté de façon significative.

En effet, 1/3 de celles-ci soit 22 000 euros ont été consacrés aux projets d'études et de formations professionnelles. L'attribution se fait à la seule condition de mobiliser d'abord les bourses, les aides du CROUS, les aides des collectivités et les bourses privées attribuées par certaines fondations ou entreprises dans le cadre de la RSE. En 2022, notre partenariat avec l'entreprise FORTIL a permis par exemple à un jeune de défendre son projet d'études pour finalement obtenir 10000 euros dans le cadre d'un programme nommé « AMBITION ».

Ainsi, les jeunes démontrent par ce parcours, une motivation certaine rendant légitime une intervention financière complémentaire d'ACTION⁺ pour mener à bien leurs projets.

ACTION⁺ en pratique

Un dispositif innovant



Notre mission

Le dispositif ACTION⁺ permet à des personnes majeures, ayant grandi dans un Village d'Enfants et d'Adolescents ou un foyer d'adolescents de la Fondation ACTION ENFANCE, de bénéficier d'un accompagnement social afin qu'elles puissent trouver une place de citoyen-acteur dans la société. Ainsi, les professionnels du dispositif ont pour objectifs de :

- ✓ Prévenir les situations de marginalisation
- ✓ Faciliter l'inscription des personnes dans une dynamique d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle

Ces missions se construisent sur des principes d'intervention : un lien inconditionnel, une confidentialité, une libre collaboration, une non-institutionnalisation. Elles s'appuient aussi sur une méthodologie d'actions basée sur l'accompagnement individuel dans lequel le bénéficiaire devient acteur. Enfin, le développement et la mobilisation des compétences des bénéficiaires ainsi que la recherche permanente des complémentarités pertinentes à l'évolution de la situation, garantissent un processus d'autonomie efficace.

Une logique d'intervention innovante

✓ Nos principes fondamentaux

ACTION⁺ se distingue de l'ensemble des interventions sociales et éducatives proposées à la Fondation par une démarche singulière axée sur le « aller vers » nécessitant le respect de quatre principes fondamentaux :

Respect d'un lien inconditionnel : ce principe réside dans notre volonté de ne pas soumettre un lien et une première adhésion à une quelconque condition qui viendrait compromettre une rencontre entre le référent ACTION⁺ et le potentiel bénéficiaire majeur.

Respect d'une libre collaboration : c'est l'idée d'une adhésion libre pour aider le bénéficiaire à rester ou à devenir acteur de sa vie en ayant la capacité de faire des choix. Cette relation de nature socio-éducative devient contractuelle sans agir pour autant dans le cadre d'une décision administrative ou judiciaire. Elle implique les notions de rencontre, de temps et de confiance à la mise en place de tout projet d'accompagnement personnalisé.

Respect de la confidentialité : cela exige des professionnels de construire un pacte de confiance et de sécurité avec la personne qui va se confier. En garantissant que les informations resteront confidentielles, le référent du dispositif ACTION⁺ pourra instaurer un climat de confiance et engager un dialogue en toute sécurité.

4 principes
fondamentaux

Non institutionnalisation des actions : ACTION⁺ n'a pas vocation à devenir « une institution sociale » mais au contraire de favoriser tout ce qui peut concourir à sa disparition pour non-nécessité.

✓ Nos principes méthodologiques d'action

Ils ont vocation à donner des repères méthodologiques aux professionnels du dispositif ACTION⁺ afin qu'ils puissent intervenir dans le respect d'une culture commune et d'un positionnement éthique. La prise en compte des attentes et des projets du jeune majeur sous l'angle des RBPP¹ ainsi que l'évaluation interdisciplinaire de sa situation constitueront des repères communs dans l'élaboration d'un projet adapté et personnalisé. Ainsi les premiers repères donnent lieu aux principes suivants :

La personne actrice de son projet : établir une démarche mettant en œuvre des actions à caractère social et éducatif se construit d'abord avec la personne accompagnée. C'est l'aider à se prendre en main, en faisant le pari qu'il existe chez chacun, des potentialités à éveiller, des compétences à mobiliser et à activer.

Un accompagnement au seuil d'exigence variable : la proposition d'un accompagnement tient compte de leurs problématiques. Pour autant, notre approche nous invite à identifier les forces et les potentiels chez les bénéficiaires constituant ainsi des leviers mobilisables. Respecter cette démarche participe à créer une condition importante pour une insertion durable.

4 principes méthodologiques d'intervention

Une veille au service des bénéficiaires : les acteurs d'ACTION⁺ sont tenus par leur mission d'être informés sur l'évolution des dispositifs locaux. Être en veille, c'est apporter la garantie d'une information sans cesse actualisée et utile pour permettre à la personne de se saisir des bons outils, au bon endroit.

Une inscription dans le partenariat local : le référent ACTION⁺ s'inscrit dans une logique partenariale. Nous facilitons ainsi l'intégration des personnes dans les structures de droit commun par une action à deux niveaux :

- Action auprès des personnes pour permettre leur insertion.
- Action auprès des structures pour faciliter leur adaptation.

Par cette démarche, nous mobilisons des compétences interdisciplinaires au service d'une situation de façon à mieux prévenir l'exclusion sociale, faciliter la promotion et l'insertion des personnes.

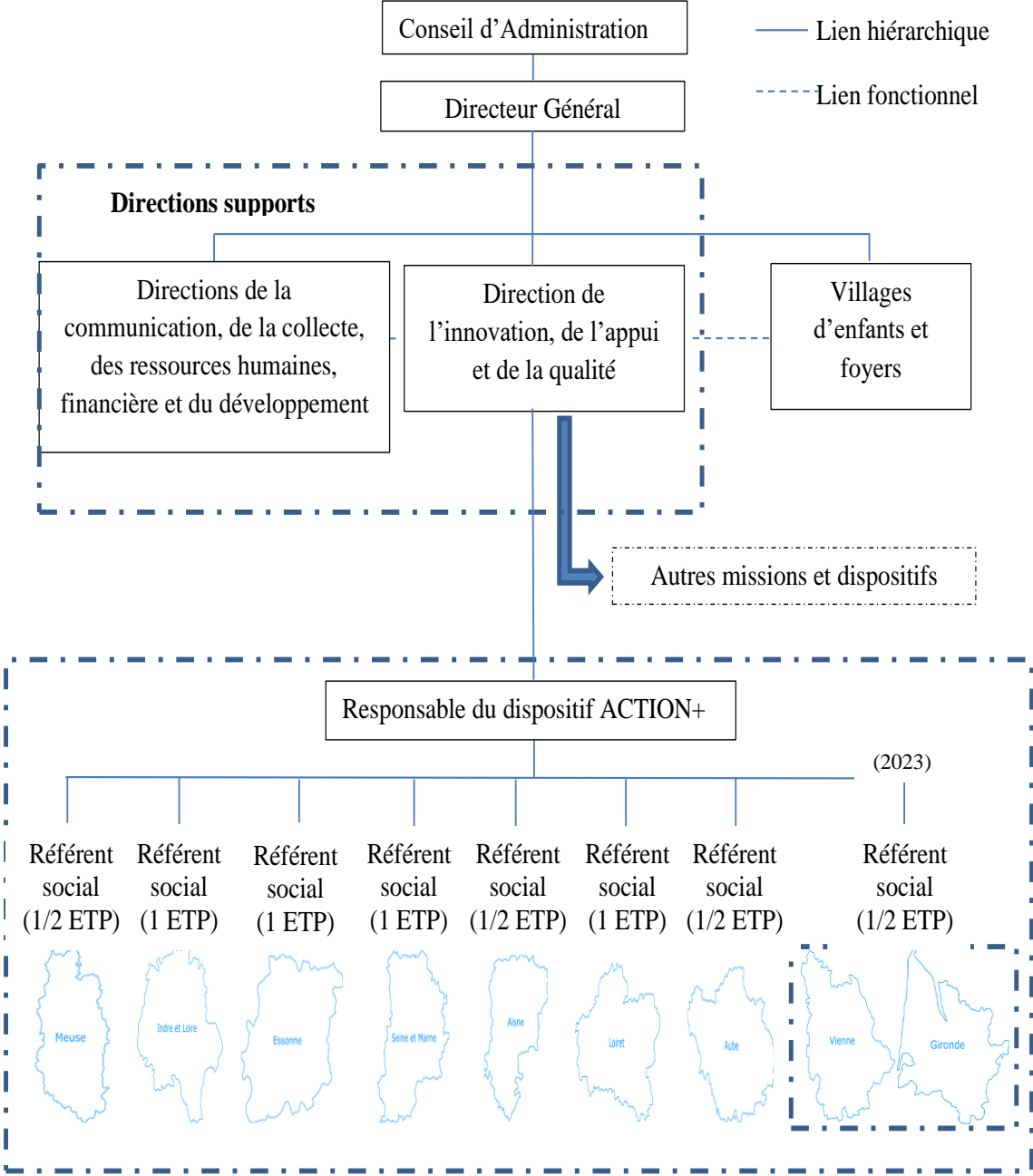
Notre organisation

Le dispositif dépend hiérarchiquement de la DIAQ² et s'organise dans neuf départements là où la Fondation agit dans le champ de la protection de l'enfance par la voie de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents. Ces départements aux politiques sociales différentes et aux ressources économiques variées nous conduisent à penser notre service dans une logique de territoire afin que les ressources deviennent des opportunités et que les contraintes soient dépassées par un travail partenarial local. Par son organisation, le dispositif ACTION⁺ joue la carte d'une proximité relationnelle importante.

¹ RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé

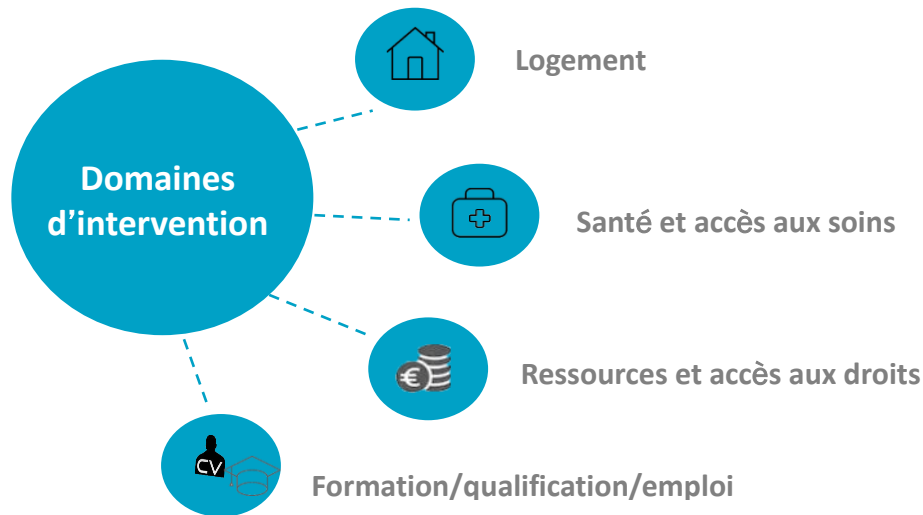
² DIAQ : Direction Innovation Appui et Qualité

Organigramme en lien avec le dispositif ACTION+



Nos principaux domaines d'intervention

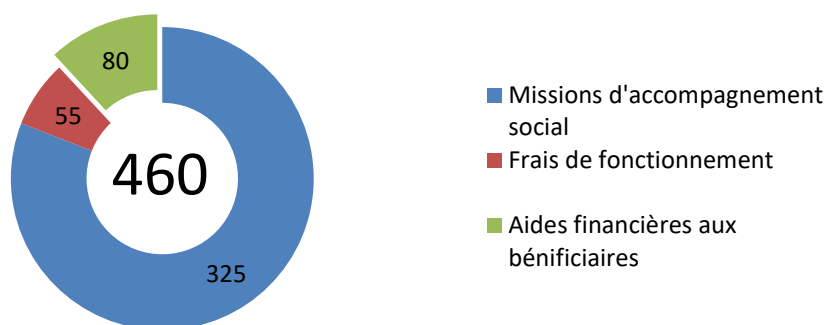
Pour mener cette mission, les référents sociaux ont principalement agi sur 4 axes d'accompagnement référencés dans le schéma ci-dessous.



Si l'accès au logement, la mobilisation de ressources ou encore l'élaboration d'un parcours professionnel constituent des préoccupations importantes, le référent crée les conditions d'une dynamique vertueuse, travaille sur les questions de réassurance, de motivation et de bien-être. Parfois, la préservation du lien non formalisé, rendue possible par la proximité des référents, suffit pour sécuriser le parcours et prévenir des situations plus délicates.

Notre budget

Budget annuel du dispositif ACTION+ (*en milliers d'euros*)



Pour permettre son déploiement, le dispositif ACTION+ bénéficie d'un budget prévisionnel de 460 000 euros financé grâce à la générosité de nos fidèles donateurs et partenaires privés. Celui-ci couvre la masse salariale nécessaire à l'accompagnement social des personnes, les charges liées au fonctionnement du dispositif et enfin les aides financières destinées à l'évolution des situations des bénéficiaires. En effet, à défaut de trouver des solutions dans les services de droit commun, une enveloppe de 80 000 euros est consacrée aux aides financières directes permettant un parcours socio-professionnel plus sécurisé et dynamique.

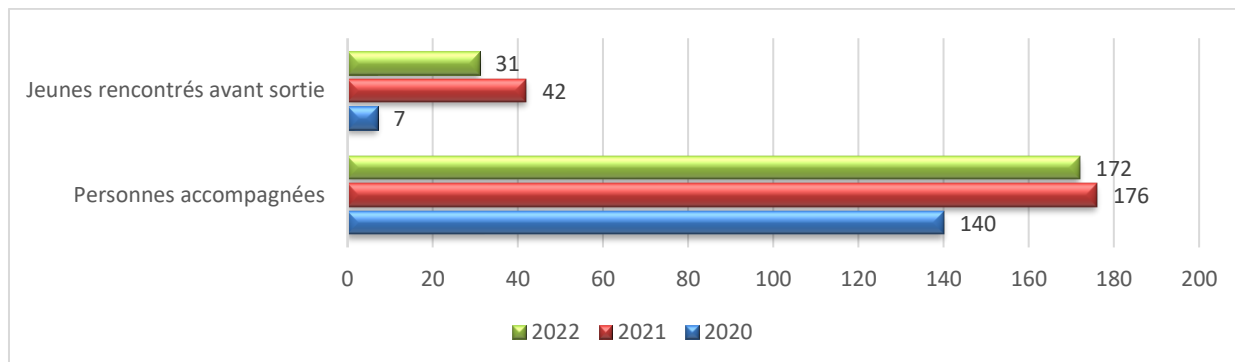
ACTION+ en chiffres



Qui sont-ils ?

3 ACTION+ en chiffres

Personnes rencontrées par les référents du dispositif ACTION+



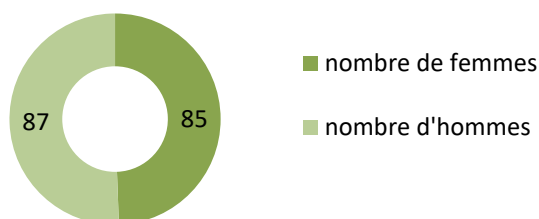
Les référents du dispositif ACTION+ ont accompagné 172 personnes en 2022 soit une diminution de 2,3%. Parmi ces bénéficiaires, 44 ont sollicité le dispositif pour la première fois soit un taux de renouvellement de 25 %.

Enfin, les actions de prévention en direction des jeunes âgés de 17 à 20 ans encore sous la responsabilité des établissements ont été renforcées dans l'idée de sécuriser leur parcours. Dans ce cadre, les référents ont rencontré 31 jeunes.

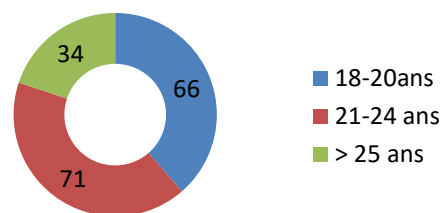
A noter que les données ci-dessous ne concernent que les bénéficiaires en situation de post-placement.

Caractéristiques générales des personnes accompagnées

Répartition hommes / Femmes



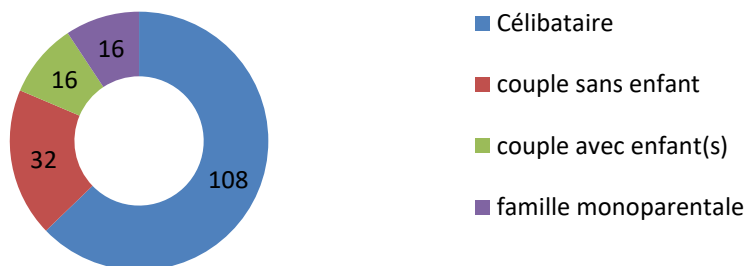
Répartition des bénéficiaires par tranches d'âge



Nous pouvons remarquer que la part des personnes âgées de 21 ans à 24 ans a augmenté, devenant ainsi le public majoritaire du dispositif ACTION+. Parmi eux, des situations aux problématiques multiples, notamment de santé, qui allonge inéluctablement la durée de l'accompagnement. Les personnes âgées de 18 ans à 21 ans restent nombreuses mais la progression jusque là très forte, a connu un coup d'arrêt en 2022. La principale raison est liée au fait que les référents ont rencontré seulement 45% des jeunes des établissements sortis à majorité.

Ce contexte donne lieu mécaniquement à une légère augmentation de la moyenne d'âge pour s'établir à **21,3 ans** contre 20,8 ans en 2021 et 21,1 ans en 2020.

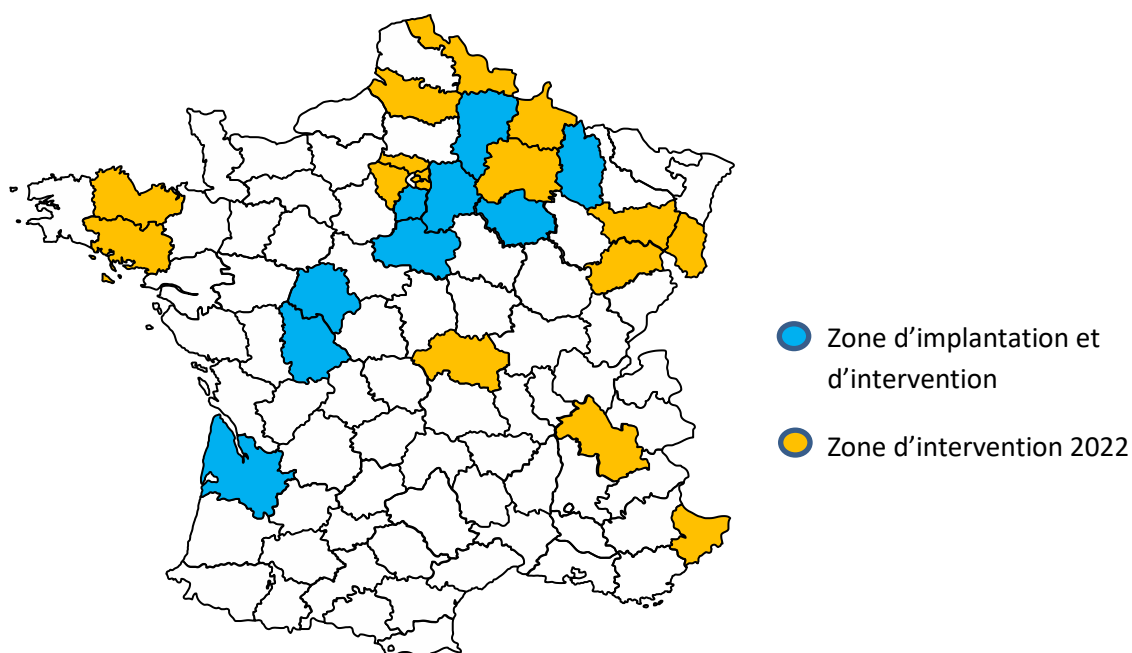
Répartition des bénéficiaires selon la structure familiale



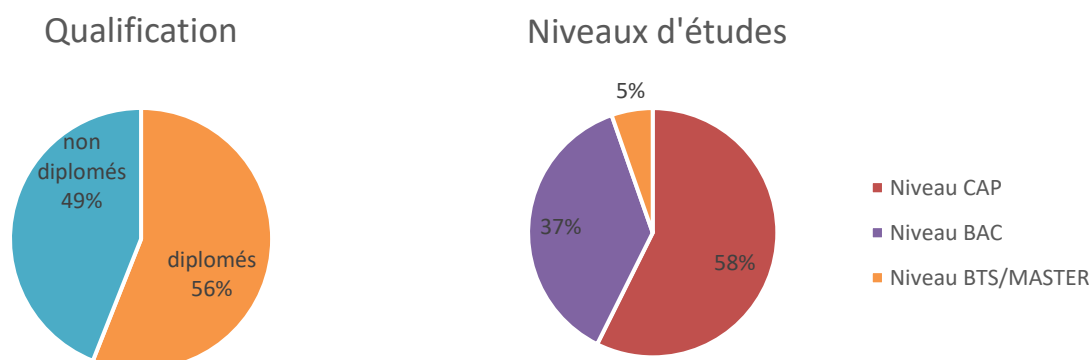
Près de 63% des bénéficiaires étaient en situation de célibat. Les familles monoparentales et les couples avec enfants représentaient 18,6 % des bénéficiaires nécessitant très souvent un accompagnement particulier porté sur le soutien à la fonction parentale. Sur ce segment, le travail des référents s'est orienté sur les conditions d'accueil de l'enfant et sur le développement des compétences parentales. Dans certaines situations, nous avons contribué à renforcer l'accompagnement à domicile mis en œuvre par le service de la protection maternelle et infantile et pour d'autres nous avons travaillé un projet d'entrée dans un centre maternel.

Les départements de résidence des bénéficiaires

29 situations dans 15 autres départements : En 2022, 16,9% des bénéficiaires habitaient en dehors des territoires d'implantation du dispositif, caractérisés ci-dessous en jaune. Ce nombre de situations a diminué. Pour la majorité d'entre eux, le lieu de résidence se situait dans la région parisienne permettant un accompagnement renforcé si nécessaire. Pour les autres, la proximité physique était de facto rendue difficile sans compromettre pour autant les conseils et le soutien moral, deux axes majeurs pour aider à faire évoluer une situation.

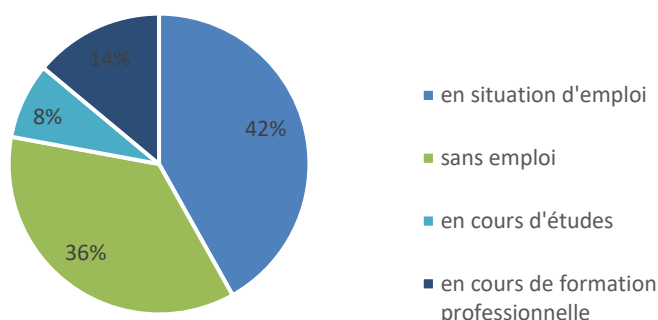


Niveaux de qualification des personnes accompagnées



L'augmentation du nombre de personnes diplômées s'explique par la formation rendue possible aux personnes déjà connues par le dispositif en 2020 et / ou en 2021. Les échanges avec les éducateurs et les jeunes sur le sujet mettent en lumière une volonté commune d'adopter des filières scolaires courtes parfois en lien avec l'idée d'entrer sur le marché du travail dès 18ans, synonyme de sortie des établissements.

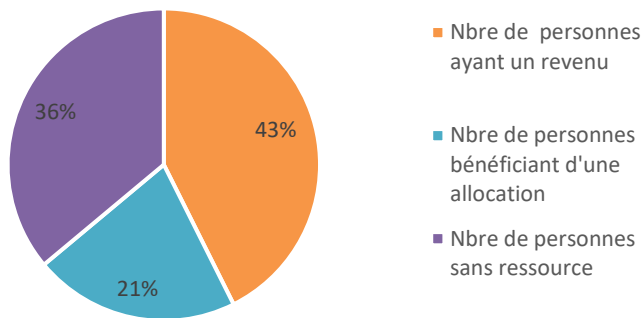
Situation professionnelle ou scolaire des personnes accompagnées



64 % des personnes accompagnées se trouvent en situation d'emploi ou de formation : beaucoup d'entre elles ont alterné emploi, chômage ou inactivité. Un taux qui a progressé notamment au regard du travail effectué par les référents sur les années précédentes.

36% des personnes se trouvaient ainsi éloignées de l'emploi. Ce chiffre est en baisse mais demeure encore important. Certaines d'entre elles sont accompagnées par les référents depuis plus de deux ans sans pour autant permettre un accès durable à l'emploi ou la formation. Bien souvent les freins sont en lien avec des problématiques administratives, de santé ou encore un quotidien peu compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle. Les jeunes majeurs étrangers en situation d'isolement, les personnes en situation de handicap mental, les personnes en situation d'addiction, les jeunes mères isolées, les jeunes en situation d'errance, les jeunes aux compétences psychosociales faibles sont autant de situations qui nécessitent un accompagnement plus renforcé et spécialisé pour développer l'employabilité.

Situation financière des personnes accompagnées

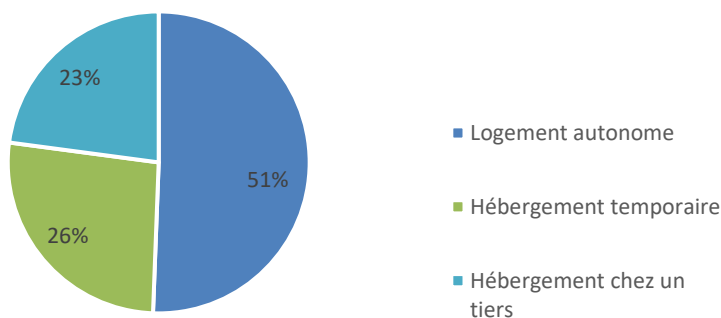


Nous avons constaté que « l'autonomie financière » somme toute relative passe par l'emploi ou par les allocations publiques. Sans surprise et déjà observé les années précédentes, les plus en difficulté sur cet aspect sont les jeunes majeurs sortants tout juste des Villages d'Enfants et d'Adolescents de la Fondation. Beaucoup ont engagé un apprentissage garantissant ainsi un statut et un petit revenu. D'autres perçoivent des bourses au titre de leurs études qui leur ont permis de survivre en espérant des jours meilleurs. Le pari du pragmatisme colore énormément les parcours de chacun avec parfois des engagements qui ne correspondent pas avec leurs envies mais qui permettent l'accès à une bourse d'études.

Le contrat d'engagement jeune (CEJ), le service civique ou encore l'EPIDE sont des dispositifs méconnus des jeunes et parfois des équipes éducatives elles-mêmes, orientant par défaut vers le classique contrat jeune majeur perçu comme la suite logique d'un parcours de placement.

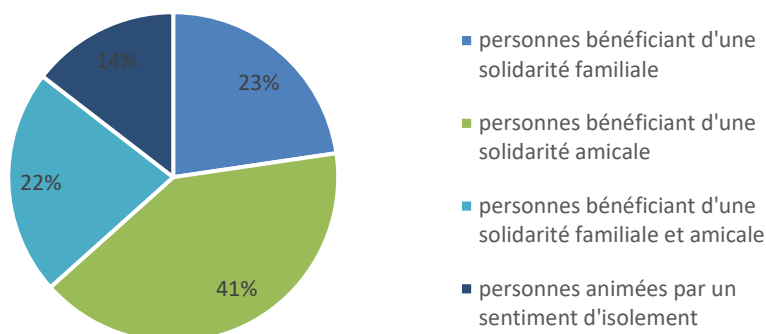
Enfin, **43%** ont des revenus issus du travail, un chiffre en augmentation notamment porté par un marché du travail dynamique.

Lieux de résidence des personnes accompagnées



51% des personnes qui ont sollicité ACTION⁺ possèdent leur logement contre 37 % l'an dernier. **26 %** d'entre eux ont des solutions d'habitat temporaire type FJT, résidence sociale ou encore résidence universitaire. **23 %** sont en situation d'errance se traduisant souvent par un « dépannage » chez un copain ou un membre de leur famille. L'absence de revenu ou d'allocation durable ont rendu impossible la signature d'un bail. Enfin, le versement de la caution reste une difficulté majeure malgré la multiplication de services en la matière.

Environnement des personnes accompagnées



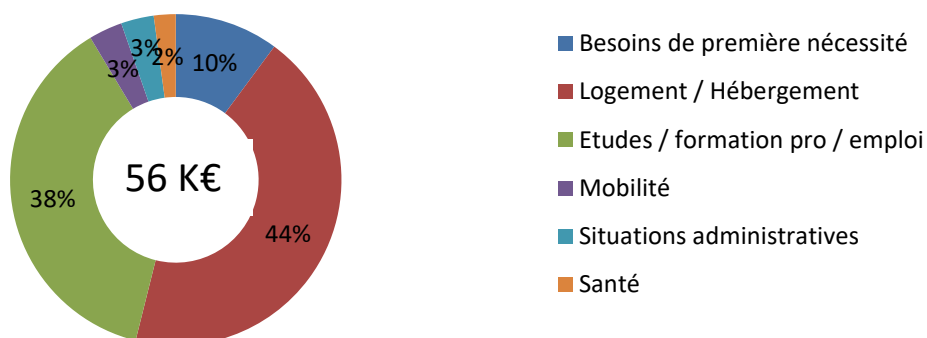
86 % des personnes ayant sollicité ACTION⁺ en 2022 ont déclaré bénéficier d'une solidarité familiale et/ou amicale, un chiffre quasi stable. Dans certaines situations, ces appuis souvent très ponctuels, évitent une situation d'urgence et offrent donc pour le professionnel comme pour le bénéficiaire un temps précieux pour envisager ensemble des solutions plus pérennes. Leur entourage est souvent lui-même affaibli au motif que les conditions socio-économiques sont très fragiles.

14% ont le sentiment de vivre une situation d'isolement. Bien souvent, les problématiques sont multiples. Il n'est pas rare de travailler avec elles, sur les sujets relatifs à l'estime, la confiance ou encore le bien-être de façon à les rendre disponibles pour faire évoluer leur situation.

Le nombre d'aides financières validées en 2022 ont sensiblement augmenté passant de 124 en 2021 à 130 en 2022. Les contributions partenariales restent fortes mais il existe des personnes se retrouvant dans une impasse administrative, sans accès possible aux droits et aux ressources. Evidemment dans ce cas de figure, les aides se multiplient en attendant l'évolution de leur situation. Elles permettent de subvenir à leurs besoins premiers et éviter de tomber dans un cercle vicieux.

Dans ce contexte, 56000 euros ont été engagés soit une augmentation de 24%, pour aider à la réalisation de projets ou dépasser une difficulté ponctuelle. Les dépenses ont été réparties de la manière suivante :

Aides financières 2022



24603 euros pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement (44% des aides financières directes) : c'est le premier poste de dépenses du dispositif ACTION+. La hausse constante du coût des loyers et des charges locatives, les ressources faibles des personnes conjuguées au défaut d'un garant rassurant rendent l'accès au logement difficile et légitime ainsi notre intervention. Les étudiants, les personnes aux ressources financières insuffisantes, les familles monoparentales et les personnes étrangères isolées sont les premiers concernés par cette difficulté.

Sur le segment de l'hébergement d'urgence, la solidarité amicale s'exerce toujours et évite aux personnes de se retrouver dans des épreuves très difficiles à vivre.

5700 euros pour répondre aux besoins de première nécessité : environ **10 %** des aides financières ont été consacrées pour apporter des réponses essentiellement en matière d'alimentation et d'hygiène. Pour une partie des situations, les référents ont combiné leurs forces avec les acteurs locaux (Croix Rouge, assistante sociale de secteur, fond social lycéen...) pour faire en sorte que les personnes puissent temporairement subvenir à leurs besoins premiers.

21075 euros pour bien démarrer sa formation ou son emploi : sur cet aspect, l'aide financière est en forte augmentation notamment en raison d'un financement exceptionnel d'une école de commerce. Pour le reste les aides ont permis d'engager des formations générales et professionnelles et de favoriser l'accès et le maintien des emplois.

A cette enveloppe s'ajoutent **1842 euros** liés à la mobilité des personnes. Une partie a été consacrée au financement de cartes d'abonnement transport et permettre ainsi de s'inscrire dans une recherche active de formations ou d'emplois.

1200 euros pour prendre soin de soi : pour la première fois, nous avons engagé des fonds concernant la pratique psycho-corporelle. En 2022, nous avons tenté de travailler autrement avec les personnes pour lesquelles les situations de mal être, de manque de sérénité, de troubles chroniques compromettaient l'insertion sociale et professionnelle durable. Des séances de sophrologie ont permis par exemple à certains, de mieux gérer leur stress, leurs émotions notamment dans les situations professionnelles.

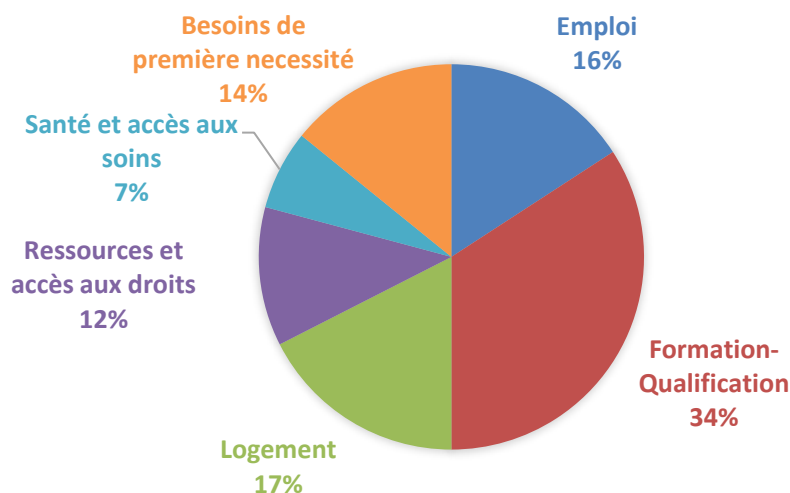
ACTION+ en chiffres



Une évolution significative
des situations

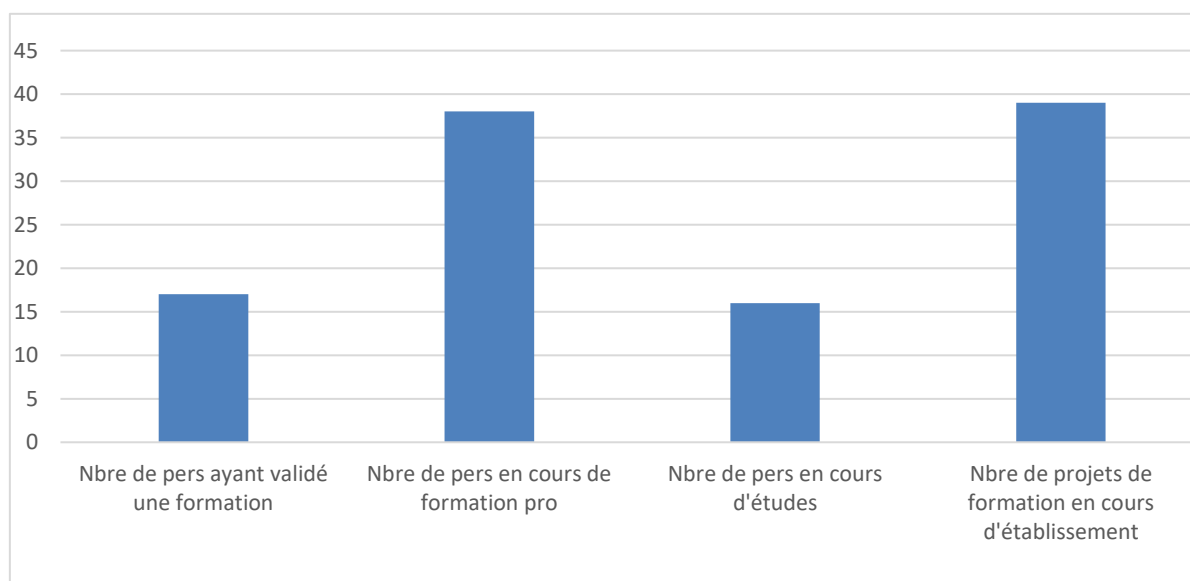
Tous les accompagnements proposés donnent lieu à la construction d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP). En 2022, 329 projets ont été engagés. Le graphique ci-dessous précise nos principaux domaines d'intervention.

Les principaux domaines d'intervention en 2022



Les bénéficiaires sont tous marqués par un parcours singulier avec un entourage familial au mieux affaibli et une construction identitaire quelque peu chahutée. La projection est alors rendue difficile et nécessite très souvent un travail de réassurance notamment chez les plus jeunes : un préalable pour travailler une plus grande disponibilité psychique nécessaire pour les inscrire dans une dynamique d'insertion. C'est un travail qui a encore demandé beaucoup d'énergie aux professionnels sans que cela se traduise toujours par des avancées visibles et suffisantes. La récente inscription du dispositif ACTION+ dans une démarche de mesure d'impact social va nous permettre de mieux prendre en compte le travail réalisé sur les sujets de la confiance, de l'estime ou encore du bien-être. En 2022, pas moins de 483 projets (PAP) ont été négociés, majoritairement dans les domaines de la formation (34%), du logement (18%) et de l'emploi (16%). Le domaine de la santé progresse avec 7% des projets.

L'évolution des situations en matière de formation

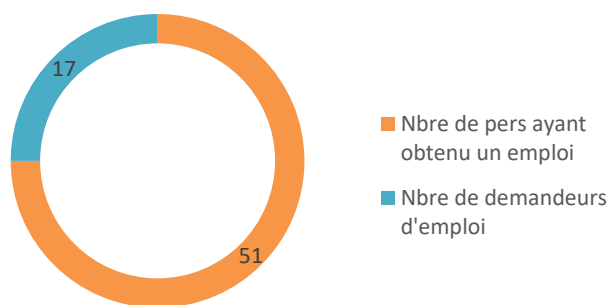


93 personnes dans une dynamique d'insertion : 2022 aura été une année dense en matière d'insertion professionnelle puisque 54 personnes ont pu trouver des solutions avec les référents pour accéder ou maintenir une formation générale ou professionnelle. 17 ont validé leur formation.

39 personnes ont commencé à se mettre en mouvement avec l'aide des professionnels dans l'optique de construire un projet adapté à leur capacité. Dans ce registre les référents s'entourent de professionnels de l'insertion professionnelle telle que la mission locale. Pour faciliter la projection des jeunes, nous avons continué à développer notre partenariat avec des entreprises importantes tel que FORTIL, TWELVE CONSULTING ou plus récemment le groupe INTERMARCHE, multipliant ainsi les solutions.

Enfin, environ 16% des personnes accompagnées par ACTION⁺ n'ont pas été en capacité de s'inscrire dans une dynamique d'insertion. L'appui des référents et les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes n'ont pas suffi. Pour beaucoup, les problèmes sont d'ordre psychologique ou d'ordre administrative, empêchant toute insertion à court terme. L'accès aux droits et le soin deviennent alors des priorités.

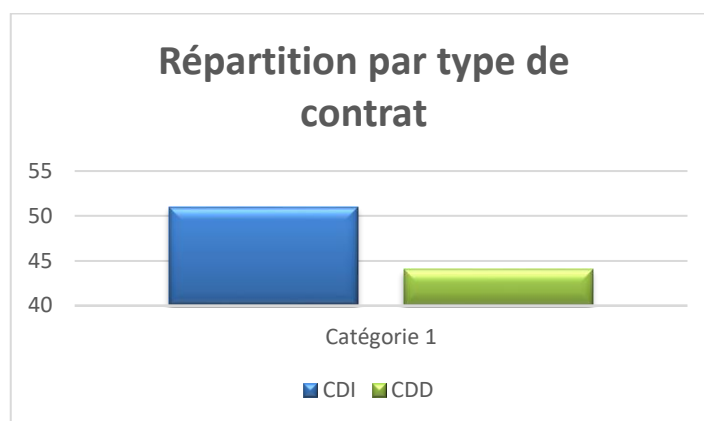
Evolution des situations en matière d'emploi



51 personnes ont accédé à un emploi : sur ce segment les personnes ont connu des parcours non linéaires alternant des phases d'activités et d'inactivités. Les personnes qualifiées et motivées ont pu trouver au mieux un emploi stable en quelques mois, au pire un emploi précaire générant malgré tout un nouveau statut et donc de nouveaux droits. 51 personnes ont ainsi décroché un contrat de travail permettant un début d'autonomie financière.

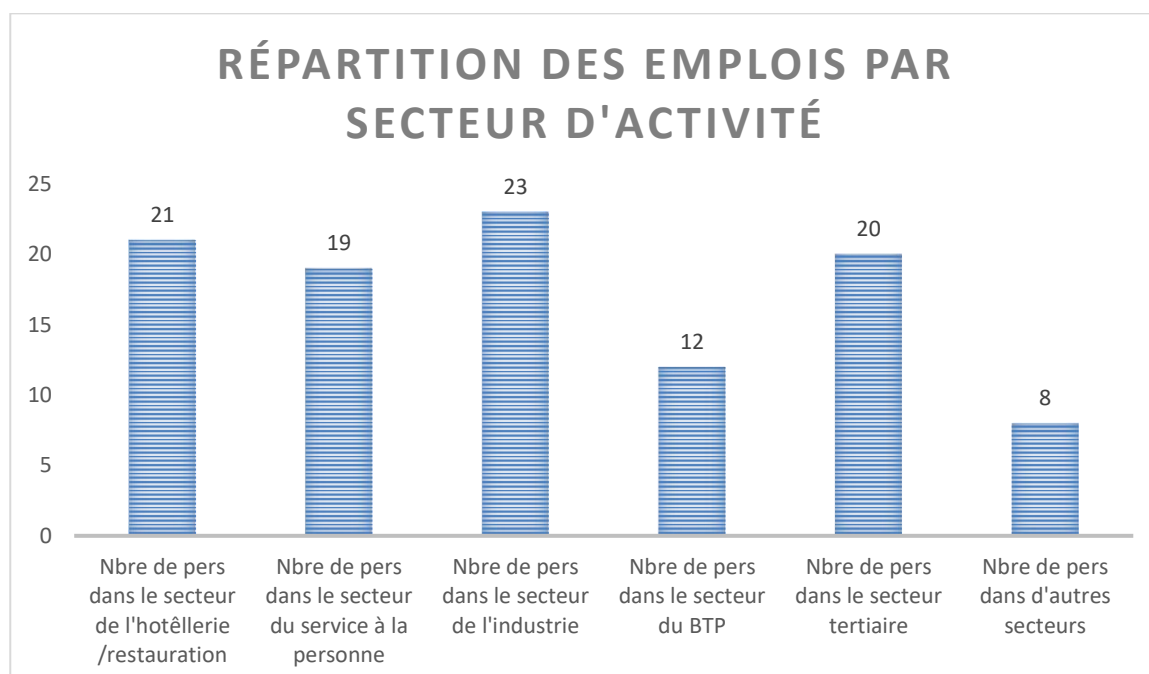
Parmi les **17 demandeurs d'emploi**, nous identifions deux profils :

- Les jeunes diplômés recherchant leur premier emploi : pour cette catégorie, trouver un emploi n'est généralement qu'une question de temps. La présence du référent ACTION⁺ suffit à sécuriser et à baliser le parcours.
- Les jeunes peu ou pas diplômés ont alterné période de travail et période de chômage : ils sont souvent conscients de leur manque de compétences et cherchent des emplois très accessibles souvent dans le domaine de la logistique ou les métiers « ubérisés ». Les ressources financières sont alors fragilisées voire insuffisantes. Dans ce cas, les référents tentent d'amorcer des projets de formation, en garantissant notre appui de telle manière à inciter fortement les personnes à entreprendre des trajectoires permettant à moyen terme une réelle autonomie financière.



Le nombre de contrats de travail à durée indéterminée obtenus n'a jamais été aussi important. Un marché du travail dynamique associé à un travail collaboratif important, parfois depuis plus d'un an, ont permis la signature de **51 CDI**, participant à accélérer le processus d'indépendance des personnes accompagnées.

44 autres personnes ont décroché un contrat à durée déterminée souvent comme première expérience. Des petits boulots malgré tout nécessaires pour entrer dans une dynamique de travail. Ici les référents les ont encouragés à maintenir leur mission parfois dans des conditions difficiles. L'objectif était d'acquérir de l'expérience professionnelle pour imaginer des emplois plus pérennes.

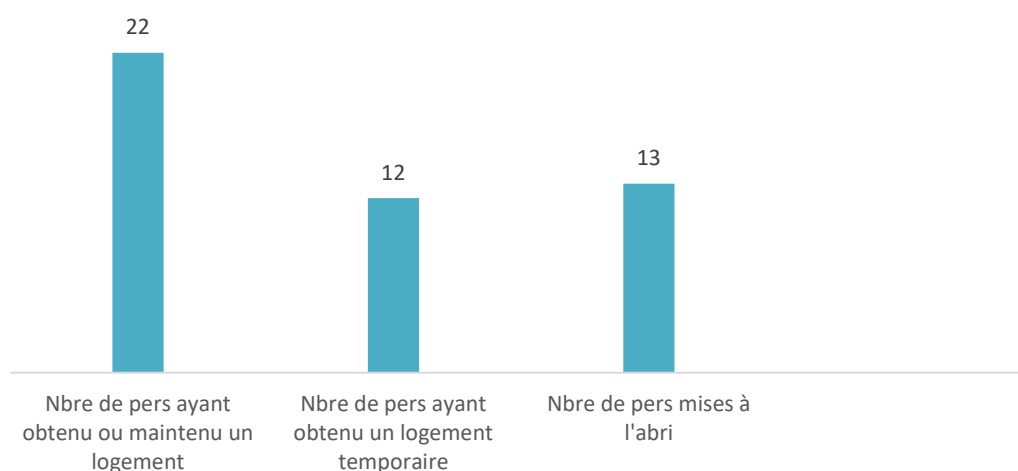


Le graphique ci-dessus met en évidence les principaux secteurs d'activité dans lesquels les personnes ont trouvé un emploi. A la différence des autres années, nous observons une répartition plus équilibrée des emplois dans 5 principaux domaines d'activité. 8 personnes ont travaillé dans d'autres secteurs, notamment

celui de la logistique au motif que les conditions de travail sont plus favorables que la restauration ou le BTP.

Enfin comme l'an dernier, les actions dites de remobilisation ont pris une place importante dans nos interventions. Elles ont concerné les personnes présentant des freins liés à des carences comportementales et relationnelles, un déficit de qualification ou simplement une confiance en soi insuffisante. Une fois les causes identifiées par le référent et le bénéficiaire, un plan d'actions à court ou moyen terme a été mis en œuvre avec des partenaires parfois dans le cadre du mécénat de compétences. Ces actions se sont traduites par des mises en situation dans l'optique de simuler un entretien d'embauche ou encore de faciliter le lien avec des entrepreneurs pour expérimenter un métier.

Evolution des situations en matière de logement

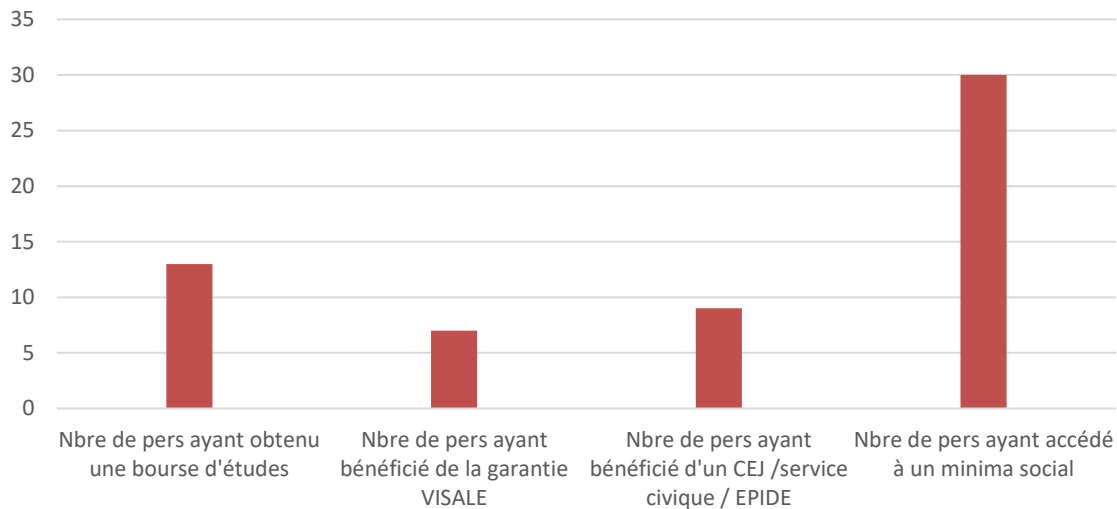


22 personnes ont accédé ou maintenu leur logement : les projets d'accompagnement axés sur la construction de solutions pour accéder à un logement ou le maintenir restent nombreux. La faiblesse et la fragilité de leurs ressources demeurent les principaux freins à l'accès. Les logements dans le parc locatif privé, plus faciles d'accès, représentent 71 % des baux. La garantie VISALE est demandée quasi systématiquement d'autant que les bailleurs privés commencent à l'apprécier. La présence des référents ACTION⁺ et leur sérieux dans l'accompagnement des personnes ont rassuré les propriétaires et ont permis dans la plupart des cas, la signature du bail.

12 personnes ont accédé à un logement temporaire : l'accès au logement temporaire constitue souvent une étape nécessaire pour sécuriser les parcours, le temps de créer les conditions d'un accès vers un logement plus pérenne. Concrètement, les types de logement mobilisés sont les foyers jeunes travailleurs (FJT) et les résidences universitaires. Dans ce segment, le travail partenarial initié par les référents est important et a permis de mobiliser rapidement des logements sur une durée limitée à des conditions tarifaires plus abordables que le logement autonome. Seul le secteur du montargois (Loiret) ne dispose de ce type de service conduisant les jeunes à occuper des logements pas toujours adaptés à leurs besoins.

13 personnes mises à l'abri : un nombre en diminution en 2022. Ce sont des personnes pour lesquelles l'accès à un logement n'a pas été possible ou celles qui se sont retrouvées « à la rue » à la suite de difficultés familiales (conflits, violences conjugales, abus...), économiques (perte de travail, impayé de loyers...) ou encore des problématiques de santé (psychique, dépendance...). Cette catégorie de personnes a représenté en 2022, 27% des accompagnements liés au logement. Ces situations ont nécessité une présence accrue des référents pour éviter la spirale de l'exclusion sociale durable.

Evolution des situations en matière de ressources et à d'accès aux droits



Les dispositifs à l'égard des jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité sont nombreux. Les conditions d'accès particulièrement restrictives ont obligé les professionnels d'ACTION⁺ à en avoir la maîtrise pour orienter les jeunes en fonction de leur situation.

- *En matière d'études*

13 personnes ont décroché une bourse scolaire : La stratégie nationale de protection de l'enfance prévoit une mesure qui consiste à attribuer automatiquement un niveau maximum de bourse d'études supérieures pour toutes les personnes ayant connu un placement dans les cinq années précédant la majorité. Dans les faits, le manque d'automatisme observé encore en 2022 a entraîné des situations difficiles. Les jeunes désireux de poursuivre leurs études ont pu vivre quelques mois parfois sans aucune ressource. Notre intervention a non seulement permis à 13 personnes de percevoir leur bourse, mais surtout de prévenir une rupture du parcours scolaire en répondant aux besoins de première nécessité le temps d'accéder à leur droit.

- *En matière d'insertion professionnelle.*

39 personnes ont accédé à une allocation : 30 personnes ont obtenu des allocations de type allocation retour à l'emploi (ARE) ou encore de type revenu de solidarité active attribué aux majeurs de plus de 25 ans ou aux familles monoparentales au motif qu'elles sont isolées. En 2022, 7 jeunes majeurs ont obtenu un service civique. Dans chaque situation, un échange s'est engagé entre le référent ACTION⁺, le jeune et le service compétent pour négocier une allocation et renforcer l'accompagnement. C'est une manière de mettre toutes les chances du côté du bénéficiaire pour que ces dispositifs deviennent un véritable tremplin vers l'emploi.

- *En matière de logement*

7 personnes ont obtenu une garantie VISALE renforçant ainsi leur autonomie : l'obtention du versement du dépôt de garantie par l'organisme public « Action Logement » a permis une avance sans frais. La combinaison qui a consisté à associer ACTION Logement et la présence du référent ACTION⁺ dans l'accompagnement de la personne ont rassuré les propriétaires et ont donc facilité son accès.

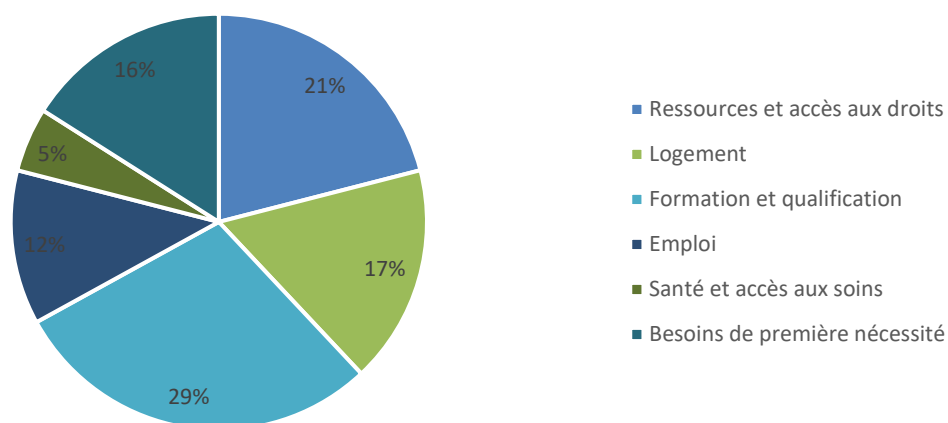
- *En matière de droit administratif*

8 jeunes majeurs isolés étrangers (JMIE) ont obtenu ou renouvelé leur titre de séjour mention « Etudiant » ou « Salarié ». Le travail des référents ACTION+ a été important dans la mesure où ces jeunes vivent avec une épée de Damoclès permanente. Au-delà des aides financières d’ACTION+ versées pour répondre aux besoins de logement, d’alimentation et d’hygiène, les référents ont travaillé avec un avocat et des acteurs associatifs spécialisés dans le droit des étrangers afin d’obtenir des conseils et faire valoir leurs droits auprès des préfectures. En 2022, nous avons conventionné avec Maître Saïdi avec l’objectif de dépasser le simple conseil pour une présence plus active de sa part. En fin d’année dernière, nous l’avons sollicité pour organiser la défense de deux personnes dans le cadre d’un recours.

4 ACTION+ dans une logique partenariale

La pluralité et la complexité des situations auxquelles ont été confrontés les référents, a demandé à construire une synergie pour assurer un accompagnement de qualité. Les référents se sont appuyés sur leur réseau pour satisfaire aux besoins des bénéficiaires. Le graphique ci-dessous met en évidence le taux de contribution des partenaires par domaine d’intervention.

Contribution des partenaires dans l’évolution des situations



Les référents se sont inscrits dans une logique partenariale dans l’optique de mobiliser des compétences interdisciplinaires à partir d’un besoin. C’est dans le secteur de la formation et l’emploi que la mobilisation a été la plus forte, près de 41% des situations. Le mécénat de compétences demeure encore timide même si des actions ont permis à quelques jeunes de saisir des opportunités.

Sur le segment des ressources et de l’accès aux droits, le travail partenarial a permis de combiner nos actions dans 21% des situations. Au fur et à mesure des années, les référents sont mieux repérés, ce qui a facilité les mobilisations. Les assistantes sociales de secteur ont été des partenaires de premier ordre dans ce domaine.

Enfin, les réponses aux besoins de première nécessité ont diminué en 2022, après une forte progression en 2021. Le travail important des référents sur le segment de l'insertion professionnelle a permis aux personnes de vivre de leur revenu.

5 Perspectives

Le dispositif ACTION⁺ a vocation à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue pour augmenter la qualité de l'accompagnement des personnes. Cette ambition suppose de développer des axes s'appuyant sur les objectifs suivants :

Axe 1 : Prévention des sorties

- **Etablir** systématiquement une rencontre entre le jeune bientôt majeur et le référent ACTION⁺ pour lui présenter le dispositif ACTION⁺
- **Permettre** la préservation du lien en prenant des nouvelles quelques semaines et mois après la sortie du jeune majeur

Axe 2 : Partenariat

- **Développer** le mécénat de compétences sur le volet « insertion professionnelle » et la gestion d'un budget
- **Renforcer** la collaboration avec Maître Saidi, avocat spécialisé dans le droit des étrangers

Axe 3 : Communication

- **Inform**er les équipes éducatives des établissements sur le fonctionnement du dispositif
- **Revisiter** le flyer ACTION⁺ à destination des institutions
- **Réaliser** une vidéo sur le métier de référent ACTION⁺

Axe 4 : Développement

- **Poursuivre** les séances de co-développement
- **Animer des rencontres avec les** « anciens » en vue de renforcer les actions de prévention auprès des jeunes actuellement en situation de placement
- **Initier** l'équipe dans une démarche de mesure d'impact social

Conclusion

Alors que nous pouvions nous attendre à une augmentation du nombre de personnes accompagnées comparable aux autres années, 2022 affiche une quasi stabilité pour s'établir à 172 situations dont 44 primo-arrivants. Ce chiffre s'explique par un taux d'insertion professionnelle important rendu possible par un fort développement partenarial avec les entreprises et un accompagnement renforcé des référents, le tout dans un marché du travail plutôt dynamique.

Le partenariat a été un des axes prioritaires du dispositif notamment dans son volet « mécénat de compétences ». En effet toute l'année, au-delà des apports financiers nécessaires à la mise en œuvre du dispositif ACTION⁺, le travail partenarial s'est axé sur le développement d'un soutien en compétences. Cela s'est traduit par une mise à disposition de personnel à l'égard de jeunes motivés pour faire évoluer leur situation sociale et professionnelle. A ce titre, nous remercions une nouvelle fois le groupe SERVIER, la CAISSE D'EPARGNE Ile de France, FORTIL, TWELVE CONSULTING et la Fondation 16H24, sans qui les opportunités proposées aux jeunes n'auraient jamais existé.

D'autres plus éloignés de l'emploi, souvent pour des raisons administratives ou de santé, ont bâti des projets d'accompagnement avec les professionnels d'ACTION⁺ de telle manière à s'attaquer aux causes racines responsables d'une insertion sociale et professionnelle difficile. Dès lors, l'accompagnement, souvent pluridisciplinaire, s'est souvent traduit en un travail long et fastidieux, principalement sur les sujets de la confiance en soi et de la connaissance de ses besoins.

Des sujets nécessitant un travail important en amont, dès leur enfance, qui nous a conduit à renforcer nos actions de prévention en direction des établissements. Elles ont pour objectif notamment, de porter à la connaissance des professionnels les difficultés rencontrées par les anciens pour s'insérer plus sereinement dans notre société. Pour aller plus loin, nous avons initié en collaboration avec la direction du développement de la Fondation, une rencontre avec des 12 « anciens », le 16 décembre dernier, avec l'idée de faire évoluer nos pratiques professionnelles sur la base de leurs retours d'expérience. Notre ambition, à plus long terme, est de les rendre acteurs dans notre programme d'actions de prévention.

Enfin, dans l'idée d'inscrire ACTION⁺ dans une logique d'utilité sociale, le dispositif déjà doté d'une culture évaluative, s'est lancé dans une démarche de mesure d'impact social. Tout au long de l'année 2022, les responsables du dispositif se sont formés à cette approche et ont construit un outil dit « intersubjectif », proposé aux membres du dispositif. En octobre 2022, nous sommes entrés dans une phase test avec 8 entretiens réalisés, puis une deuxième phase test, tenant compte des retours des bénéficiaires et des professionnels. L'objectif est d'obtenir un outil abouti au 30 mars 2023.